



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service biodiversité, eau et forêt
Unité milieux naturels biodiversité et forêt

Affaire suivie par : Patrice PHILOREAU
Tél. : 05.65.75.49.42
Adresse mail : patrice.philoreau@aveyron.gouv.fr

Rodez, le 6 octobre 2026

AVIS n°2026-07 du 6 octobre 2026

AVIS A LA BATELLERIE SUR LA RIVIÈRE LE LOT

- VU** le code des transports notamment les articles L. 4241-1 et suivants ;
VU l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 portant règlement particulier de la police de la navigation sur la rivière domaniale LE LOT, section Port d'Agrès – Bouillac, dans le département de l'Aveyron ;
VU le décret du président de la République du 6 novembre 2024 portant nomination de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD en qualité de préfète de l'Aveyron ;
VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 19 septembre 2024 nommant Madame Elisabeth BIGET-BREDIF directrice départementale des territoires de l'Aveyron ;
VU l'arrêté du 25 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, directrice départementale des territoires ;

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chargée de la police de la navigation

INFORME

Les usagers de la rivière Lot sont informés que la navigation sur la portion comprise entre **Bouillac et Port d'Agrès est fermée à compter du 15 octobre 2026.**

Le franchissement des écluses est interdit à compter de cette date.

Seule reste autorisée la navigation au sein même des biefs directement accessibles.

Le présent avis sera affiché conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 sur les points de location de bateaux, de canoë-kayak, des campings et mises à l'eau des tronçons concernés de la rivière Lot et dans les mairies riveraines. Les loueurs porteront à la connaissance de leurs clients le contenu du présent avis à la batellerie.

La directrice départementale des territoires,


Élisabeth BIGET-BREDIF